

Délibération n°2025-263

Immeuble dit le Next (C.1.5.B) – Signature d'un bail

Conseil d'administration du 10 juillet 2025

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 25,

Vu l'article 11 du décret n°2010-911 du 3 août 2010 instituant l'Etablissement public de Paris Saclay, modifié par le décret n° 2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay,

Vu le décret 2022-996 du 8 juillet 2022 relatif à l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment ses articles 202 et 210 à 214,

Vu l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté TREL2319995A du 24 août 2023 et publié au JORF du 30 août 2023, portant nomination de Monsieur Martin GUESPEREAU en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris Saclay,

Vu la présentation du rapport de présentation par le directeur général,

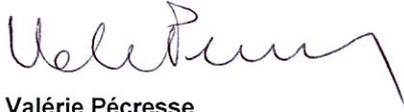
Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration

AUTORISE le Directeur Général à finaliser et signer le bail avec l'Institut Polytechnique de Paris (IPP) pour les étages R+5 à R+6 du Hall A de l'Immeuble le Next situé 7-9 Boulevard thomas Gobert à Palaiseau pour une surface totale d'environ 1.080,03 m², quote-part de surfaces de parties communes incluses et de 16 unités de parking.

En application de l'article 13 Règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'EPA Paris Saclay, la présente délibération sera affichée pendant un délai d'un mois au siège de l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris Saclay. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris Saclay consultable les jours ouvrables au siège de l'EPA Paris-Saclay de 10h à 12h et de 14h à 16h sur rendez-vous et sur le site internet de l'EPA Paris Saclay.

Le Directeur Général de l'Établissement Public d'Aménagement de Paris Saclay est chargé de l'exécution de la présente délibération.



Valérie Péresse
Présidente du Conseil d'administration